

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT TORTURÉ LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Un défenseur bahreïnite des droits humains a été libéré sous caution le 19 mai dernier. Il doit encore être jugé pour des charges forgées de toutes pièces et basées sur des témoignages de policiers et des « aveux » extorqués à l'intéressé sous la torture. Son procès est repoussé au 2 septembre prochain.

Hussain Jawad a été libéré sous caution le 19 mai 2015, lors d'une audience qui a duré deux minutes. Les seuls éléments à charge présentés au cours de précédentes audiences par le ministère public sont des témoignages de policiers et les « aveux » de cet homme.

Après sa libération, le militant a raconté à Amnesty International les mauvais traitements qui lui avaient été infligés lors de son interrogatoire à la Direction des enquêtes criminelles (CID) : des agents lui ont bandé les yeux et attaché les mains dans le dos, ils l'ont frappé, notamment à l'arrière de la tête, aux hanches, dans le dos et aux jambes, et menacé de violences sexuelles, et ils l'ont empêché d'aller aux toilettes. Il a été questionné au sujet de ses activités et de ses liens avec plusieurs organisations de défense de ces droits, comme Amnesty International, puis forcé à « avouer » qu'il avait « reçu de l'argent sur le territoire national et depuis l'étranger afin de financer des groupes d'opposition ».

Le 23 février dernier, cet homme a été interrogé à propos de ses allégations de torture par l'Unité d'enquête spéciale. Il a alors déclaré que des agents de la CID lui avaient infligé des actes de torture et l'avaient menacé de recommencer si jamais il revenait sur ses « aveux ». La même unité a également interrogé son épouse au même sujet le mois suivant. Jusqu'ici, la famille et l'avocat de Hussain Jawad ne disposent d'aucune information sur les résultats de l'enquête.

Le militant est actuellement jugé pour avoir « critiqué les institutions gouvernementales », « insulté le drapeau et le symbole du pays », « essayé de troubler l'ordre public » et participé à un « rassemblement illégal ». La dernière audience en date dans cette affaire a eu lieu le 19 mai et le procès a été ajourné au 4 novembre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à abandonner toutes les charges pesant sur Hussain Jawad car cet homme est uniquement pris pour cible en raison de son travail en faveur des droits humains ;
- engagez-les à ne pas utiliser devant un tribunal les « aveux » qui lui ont été extorqués sous la torture ;
- exhortez-les à rendre publiques les conclusions de l'enquête menée par l'Unité d'enquête spéciale et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JUILLET 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555, Rifa'a Palace
al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Courriel : info@interior.gov.bh

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : via

**[http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.
html?action=category&ID=159](http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159)**

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 34/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/MDE11/1218/2015/en/>.

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT TORTURÉ LIBÉRÉ SOUS CAUTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 16 février 2015 vers 1 h 30, Hussain Jawad, président de l'Organisation européenne-bahreïnite pour les droits humains, a été arrêté par des agents de police cagoulés et en civil. Il a alors été conduit à la Direction des enquêtes criminelles, où il a subi des sévices et a été forcé d'« avouer » qu'il avait « lancé des cocktails Molotov » et participé à un « rassemblement illégal », sous peine d'être torturé à nouveau.

Le militant a ensuite été conduit au ministère public pour répondre des accusations portées contre lui. Il a affirmé avoir été victime de torture et d'autres mauvais traitements aux mains d'agents de la CID, et nié les faits qui lui étaient reprochés. Le ministère public a ordonné sa remise en liberté mais au lieu de ça, cet homme a été ramené à la CID, où il semble avoir subi de nouveaux sévices.

Le 21 février, Hussain Jawad a été conduit une nouvelle fois devant le ministère public, qui l'a inculpé de « collecte d'argent en faveur de groupes terroristes », de « soutien et financement de groupes terroristes » et de « collecte d'argent sans autorisation » en vertu de l'article 14 de la Loi n° 21 relative à la collecte de fonds dans l'intérêt public. Cet homme a alors « avoué » avoir commis ces actes, puis il a été transféré vers l'hôpital du ministère de l'Intérieur à Al Qalaa, où un médecin l'a examiné. Il a ensuite été amené à la prison de Dry Dock, au nord-est de Manama, la capitale du pays.

Le militant a été de nouveau déféré au ministère public le 23 février, devant lequel il a indiqué avoir été torturé et nié toutes les charges retenues contre lui, en affirmant avoir été forcé à repasser aux « aveux ».

Dans sa réponse à une lettre d'Amnesty International, le médiateur du ministère de l'Intérieur a indiqué qu'un membre de son équipe avait questionné Hussain Jawad après avoir reçu une plainte déposée par l'épouse de cet homme, mais celui-ci a dit ne pas avoir été battu mais seulement menacé de sévices s'il ne coopérait pas. Le militant a expliqué à Amnesty International qu'il pensait que la personne qui lui avait rendu visite appartenait à la CID, et c'est pourquoi il avait eu peur de lui parler des actes de torture qu'il avait subis.

Le 17 mars 2015, cet homme est apparu en même temps que deux autres personnes devant le tribunal de première instance de Manama pour répondre des chefs d'accusation de « collecte et réception et d'argent sur le territoire national et depuis l'étranger en vue de financer des groupes d'opposition ». Il a expliqué au juge avoir été obligé d'« avouer » ces charges et affirmé être pris pour cible en raison de son travail de défense droits humains.

Nom : Hussain Jawad
Homme

Action complémentaire sur l'AU 34/15, MDE 11/1736/2015, 29 mai 2015